

STUDIO GROUP SPRL / CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1.1 Objet

Studio 54 donne en location au client, qui accepte, le matériel décrit au bon de commande.

1.2 Demande de location de matériel

Toute demande de location de matériel ne s'effectue que, soit par **mail** ou **fax**, soit dans les **locaux** de Studio 54. Studio 54 ne prend en aucun cas les réservations par téléphone.

1.3 Prise d'effet d'une commande

La signature du bon de commande vaut acceptation ferme et définitive de l'offre et entraîne l'adhésion du client aux présentes conditions générales.

A la signature du bon de commande, le client s'engage à payer un acompte d'une valeur d'au moins 30% de la valeur de la commande.

1.4 Annulation de la commande

Le client peut renoncer à l'exécution d'une commande de matériel passée à Studio 54. Dans ce cas le client devra payer à Studio 54 une indemnité de 15% de la valeur de la commande si l'annulation intervient 15 jours avant l'exécution de celle-ci et 100% de la valeur de la commande si l'annulation intervient dans les 3 jours ouvrables avant son exécution.

1.5 Prix

Le loyer est payable au comptant lors du commencement de la période de location.

Les prix s'entendent pour une livraison aux locaux de Studio 54, frais et taxes en sus, ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont modifiables à tout moment, sans préavis préalable.

1.6 Durée de la location

La location commence au moment où le matériel loué quitte les locaux de Studio 54 et se termine au moment où le matériel loué est remis dans les locaux de Studio 54.

Studio 54 est en droit de refuser ou d'accepter si le client désire prolonger ou diminuer le terme du contrat, sans toutefois justifier sa décision.

1.7 Enlèvement et retour du matériel

Le client a l'obligation de respecter les dates et heures de l'enlèvement et du retour du matériel loué à Studio 54.

Le client prend en charge le transport du matériel de l'enlèvement jusqu'au retour du dit matériel.

Tout retard dans les délais prévus lors de la location du matériel loué entraînera de plein droit la facturation de la période de retard par unité de journée indivisible au tarif plein du montant de la location. Seul le responsable du service location de Studio 54 peut autoriser une modification de la date et heure de retour du matériel en accord avec le client.

Cette modification ne peut se faire que par écrit.

1.8 Propriété du matériel et responsabilité du client.

Studio 54 reste en tout temps propriétaire du matériel loué.

Le client reconnaît avoir été instruit au mode de fonctionnement et d'utilisation du matériel et s'engage à l'utiliser en bon père de famille.

Le client devient responsable pour tout dégâts ou perte de matériel à partir du moment où il prend possession de celui-ci et ce jusqu'à la restitution de ce dernier.

Le client reconnaît avoir reçu le matériel loué en parfait état de marche avec tous ses accessoires.

Toute réclamation doit parvenir Studio 54 dans un délai de 3 heures après réception du matériel.

En cas de défaillance du matériel loué, la responsabilité de Studio 54 sera limitée à une indemnité égale à la valeur de l'appareil défectueux, sauf faute lourde de notre part.

Toute perte, vol ou détérioration de matériel et d'accessoires loués engage la responsabilité **unique** du client.

Les frais de remplacement (au prix neuf) ou de réparation seront facturés au client.

Le client est tenu de prendre une assurance couvrant les risques de perte, vol ou de réparation du matériel.

Il s'engage à ne pas sous-louer, ni céder les droits du présent contrat, ni mettre le matériel à disposition de tiers ou d'incompétents.

1.9 Caution

Pour toute location de matériel, une caution et une copie de carte d'identité seront demandées au client. Le montant de la caution variera en fonction du montant total de la location.

1.10 Câbles et accessoires

Studio 54 met à disposition du client divers câbles avec le matériel loué. Tous ces câbles et accessoires doivent impérativement revenir dans l'état dans lequel le client les a réceptionnés. Tout câble mal roulé ou sale sera facturé en main d'œuvre à raison de 5€ htva par câble.

Ce montant sera prélevé directement sur le montant de la caution.

1.11 Paiement

L'enlèvement du matériel ne pourra se faire qu'après le paiement total du montant de la location et de la caution.

Studio 54 se réserve le droit de refuser une location pour cause de non-paiement.

1.12 Compétence

En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles seront seuls compétents.